

LA COMMISSION CONSULTATIVE ÉNERGIE DE L'ORNE,

Apporter une réponse territoriale aux enjeux énergétiques de notre département.



Décrite dans la loi TECV* du 17 août 2015, la **commission consultative énergie de l'Orne est un élément de la nouvelle gouvernance énergétique territoriale.**

Cette dernière réunit de manière paritaire les élus des EPCI* du département de l'Orne et les élus du Te61.

Elle a pour objectif de mettre en cohérence les politiques d'investissement en matière d'efficacité énergétique sur le département et de favoriser les échanges de données entre les collectivités.

TECV : Transition énergétique pour la croissance verte
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

Cette commission est présidée et animée par le Territoire d'Énergie Orne

La commission se réunit de manière paritaire plusieurs fois par an.



15 ÉLUS EPCI



15 ÉLUS Te61

LES OBJECTIFS DE LA CCEO

Créer une politique énergétique cohérente sur le département.

Partager les expériences réussies et agir en cohésion sur les grands défis énergétiques et climatiques en abordant tous les sujets (non exhaustifs : concession du réseau électrique, stratégie de développement de la mobilité, maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables de production d'énergies, stratégie de planification énergétique des EPCI...).

Être le relai de la politique énergétique régionale, chef de file en la matière.

Désigner un représentant des EPCI à la conférence NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) qui présente la situation technique et financière du réseau public de distribution d'électricité aux services de l'état (préfecture et DREAL).

